



## Séminaire international sur une « Démarche systémique de réforme du système de santé et le financement de la santé vers la CSU. »

### Contexte et Justification

La Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) affirme que le droit à la santé est « un des droits fondamentaux de tout être humain sans distinction de race, religion, appartenance politique, condition économique et sociale. » Ce message qui a été renforcé à plusieurs reprises ; notamment depuis la déclaration de Alma-Ata sur les Soins de santé primaires (SSP) en 1978 est reprise dans les constitutions de nombreux pays<sup>1</sup>. Depuis plusieurs décennies, le concept de couverture sanitaire universelle (CSU), a pris de l'ampleur dans plusieurs pays et au sein de la Communauté Mondiale de la Santé. Cette option constitue une base essentielle dans la conception et le développement des plans nationaux de développement sanitaire (PNDS) ainsi que des stratégies d'alignement des interventions des partenaires techniques et financiers et des ONG.

### Objectifs du séminaire

Le séminaire vise à doter les participants de connaissances et de compétences requises en matière de démarche systémique pour contribuer à la mise en place d'un système de couverture sanitaire universelle.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Renforcer les capacités techniques en analyse des systèmes de santé ;
- Doter les participants d'instruments théoriques et pratiques sur le financement de la santé ;
- Initier les acteurs sur les différentes alternatives de financement de la santé dans la perspective de la CSU.

### Public visé par le séminaire

Ce séminaire vise plusieurs cibles de toutes catégories socioprofessionnelles provenant de divers pays :

- Les décideurs à différents niveaux du système de santé ;
- Les responsables de la mise en œuvre des programmes de santé au niveau central, régional et au niveau des districts sanitaires ;
- Les partenaires techniques et financiers et les ONG ;
- Les acteurs impliqués dans la mise en place de mutuelles de santé et autres initiatives semblables ;
- Etc.

### Principes Pédagogiques

L'animation des sessions se fera selon l'approche andragogique et participative. L'expérience des participants sera mise à contribution. Des séances théoriques ponctuées d'échanges et de brèves évaluations en temps réel des connaissances des participants. Une phase préparatoire sera faite avec les participants admis afin qu'ils identifient au préalable des domaines sur lesquels ils vont développer leurs expertises en recherche et capitalisation. La session sera sanctionnée par un pré test et un test d'évaluation final à choix multiple. Les participants auront des attestations selon leur niveau de réussite : score de 90% ou plus= attestation de distinction ; score de 50% ou plus= attestation de mérite ; score inférieur à 50% = attestation de participation. Les sessions se tiennent en ligne de 18h à 21h, du lundi au vendredi.

### Conditions de participation

Le dossier de candidature est composé d'une fiche d'inscription accessible à partir du lien <https://sersap-formation.com/index.php> et d'un CV actualisé à transmettre aux adresses suivantes : [sarambeboniface@yahoo.fr](mailto:sarambeboniface@yahoo.fr) ; [michael.abelia@yahoo.com](mailto:michael.abelia@yahoo.com).

Les inscriptions pour chaque session sont closes une semaine avant le début de la session. Une confirmation d'inscription sera envoyée à ceux ou celles qui seront retenu (es) pour participer à la session. Le nombre de places étant limité à 30, seuls les participants dont les paiements seront perçus seront assurés de participation.

### Périodes de formation

Session 1 : du 1 Février au 15 Mars 2024

Session 2 : du 16 Novembre au 16 Décembre 2024

Les structures étatiques (DC, DRS, DS) ainsi que les ONG et autres partenaires qui le désirent, peuvent négocier des sessions spéciales de formation pour leurs cadres. Les modalités pratiques peuvent être discutées à l'occasion. Les sessions se tiennent en ligne de 18h à 21h, du lundi au vendredi. Des attestations de participation sont délivrées à chaque participant.

### COUT ET REGLEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le *coût* de la formation est de quatre cent mille (400 000) FCFA

Les frais de participation doivent être payés en une seule fois avant le début de la formation par virement ou par chèque après la notification de préinscription. Les copies de preuves de paiement sont à transmettre aux adresses suivantes :

Info Line: 70 26 89 34 / 71 77 16 65

[sarambeboniface@yahoo.fr](mailto:sarambeboniface@yahoo.fr) ; [michael.abelia@yahoo.com](mailto:michael.abelia@yahoo.com)